

Cadre du concours d'expressions orales *Eurocvision en Gasconha*

Préambule. À l'initiative de l'association Nosauts de Bigorra, il a été imaginé de mettre en œuvre un concours d'expression orale en partenariat avec les associations Eth ostau comengés, Federacion Vivre au Pays – Radio Pais et Numériculture Gascogne. Cette action entre dans le cadre du projet porté par le réseau Tramontana soutenu par Europe Creative au sein du projet Tramontana IV. Les œuvres primées verront leurs auteurs récompensés. Le concours est doté de 30.000 € de prix.

§1. En gascon. Les organisateurs souhaitent valoriser l'expression orale en langue gasconne. Ce concours entend promouvoir le plurilinguisme, les langues vernaculaires, la création artistique en langue gasconne, les artistes confirmés ou en devenir.

La participation sous toute autre forme de la langue d'oc est acceptée dans la catégorie 5 ; La participation en langue traditionnelle et territoriale en catégorie 6. Vous pouvez participer dans cette catégorie dans le genre de votre choix : chanson, poésie, conte, théâtre, roman... Votre enregistrement oral sera obligatoirement accompagné de son texte et de sa traduction en cas de participation en franco-provençal, breton, basque, alsacien... ou tout autre langue vernaculaire ou territoriale.

Une question ? eurocvision@orange.fr

§2. Participation. La participation à ce concours est ouverte à tous, sans condition d'âge ni de domicile, sauf pour la catégorie Jeunes créateurs pour laquelle il faut être âgé de moins de 18 ans. Les œuvres seront nécessairement des créations récentes.

§3. Plusieurs catégories. Le concours comprend plusieurs catégories :

Prix Chansons et musiques amplifiées

Prix Groupes et chants chorales

Prix Jeunes Créateurs

Prix Textes clamés, contes et poésie

Prix Famille de langue d'Oc

Prix Langues vernaculaires

Prix Collecte auprès des locuteurs

Prix Porteurs de langues

§4. Dates. Le concours est ouvert à partir du 15 février 2025. La réception des œuvres est acceptée dès cette date. Les participants sont invités à envoyer l'enregistrement de leur(s) œuvre(s) jusqu'au 30 octobre 2025. L'enregistrement de l'œuvre doit être de la meilleure qualité possible.

§5. Nombre d'œuvres. Les participants ont la possibilité d'envoyer une œuvre par catégorie et peuvent participer au maximum à trois des catégories listées dans le §3. Chaque œuvre enregistrée sera accompagnée de son texte : paroles de la chanson, poésie etc... le texte de l'œuvre est requis pour

chaque catégorie de participation.

§6. Thèmes. Pour cette première édition, le choix des sujets abordés dans les œuvres est libre. Cependant les organisateurs et le jury seront sensibles aux thèmes retenus et documentés par le réseau européen Tramontana [www.re-tramontana.org]

- Les mobilités sociales, culturelles, actuelles et passées, notamment les migrations de personnes
- Le rapport à l'environnement et sa connaissance
- L'eau
- L'agropastoralisme et la transhumance des troupeaux
- Les perceptions générées par les paysages naturels et montagneux

§7. Porteurs de langue. Les organisateurs mettront à l'honneur des porteurs de la langue orale dans chacun des territoires qui composent la Gascogne : Ariège, Gers, Haute-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Val d'Aran. Merci de nous signaler qui pourrait selon vous, dans votre territoire, recevoir ce prix.

§8. Soirées de remise des prix. Les œuvres et leurs interprètes seront distingués lors de la remise publique des prix. Selon le nombre de candidats plusieurs événements pourront être organisés en Gascogne et les artistes primés pourront se produire sur scène à cette occasion. Les candidats primés devront être impérativement présents ce jour-là pour leur performance publique. Le cas échéant et de manière exceptionnelle pour le prix langues vernaculaires, ils pourront envoyer une vidéo de qualité de leur performance. Aucun prix ne pourra être attribué aux absents.

§9. Fabrication d'un CD. Un CD collectif regroupant les œuvres primées sera enregistré et diffusé, notamment par la voie radiophonique et sur les réseaux internet.

§10. Des résidences de création. Des résidences d'artistes seront organisées et plusieurs artistes primés seront invités à y participer.

§11. Des scènes. De même, les artistes primés pourront être invités sur les festivals qu'organisent nos partenaires européens dans le réseau Tramontana [Espagne, Italie, Pologne, Portugal notamment].

§12. Une exposition médiatique. Des invitations pour des interviews permettront aux artistes de mettre en valeur leurs créations.

§13. Détail des catégories.

Les synergies entre musiciens, artistes et porteurs de langues, cours ou ateliers de langue seront appréciées. Des auteurs pourront solliciter des compositeurs afin de mettre à leur disposition des textes en gascon. Nous préciser par courriel si vous avez besoin de ce service.

Prix chansons et musiques amplifiées : les créateurs pourront composer leurs propres œuvres ou faire des reprises ou traductions d'autres œuvres.

Prix groupes et chants chorales : les groupes seront déjà existants ou formés à l'occasion du concours.

Prix Jeunes créateurs : les mineurs pourront candidater en leur nom propre, ou dans le cadre d'un établissement scolaire, un conservatoire, une association (école de musique, etc.)

Prix textes clamés, contes et poésie : les textes seront libres, en vers, ou prose. Les textes pourront être dits à plusieurs voix.

Prix famille de langue d'Oc : outre le gascon, les créateurs pourront s'exprimer dans une autre composante des langues d'Oc : catalan, franco-provençal, languedocien, limousin, provençal, valencien, vivaro-alpin.

Prix langues vernaculaires : toutes les langues traditionnelles et territoriales sont mises à l'honneur dans ce concours. Notamment les langues minorisées de la métropole française, les créoles, les langues de la Polynésie et de la Guyane.

Prix collecte auprès des locuteurs : il s'agira d'enregistrer et de filmer un locuteur ou un groupe de locuteurs du gascon abordant l'un des thèmes présentés dans §6. Tous les formats sont autorisés. Vidéo / bande son. La personne enregistrée portera sa signature sur papier libre précédée de la mention « J'accepte que cet enregistrement soit rendu public dans le cadre du concours Euròcvision en Gascogne ».

Prix porteurs de langues : Les critères retenus seront : la richesse de la langue parlée, l'emploi du gascon, sa fréquence, sa transmission, les représentations du gascon ainsi que la pertinence du discours à propos du thème abordé.

§14. Prix décernés

Pour sa première édition le concours est doté de 30.000 € de prix.
20.000 € en numéraire et 10.000 € en nature.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Les autres artistes remarquables recevront un cadeau.

Prix musiques amplifiées : 3000 €, 2000 €, 1000 € = 6000 € au total, un diplôme et de nombreux lots d'une valeur de 1000€

Prix groupes et chants chorales : 1000 €, 500 €, 300 € = 1800 € au total, un diplôme et de nombreux lots d'une valeur de 1500€

Prix jeunes créateurs : des cadeaux d'une valeur de 2000 € et un diplôme

Prix textes clamés et contes : 500 €, 300 €, 200 € = 1000 € au total, un diplôme et de nombreux lots d'une valeur de 1000€

Prix langues vernaculaires : 2500 €, 1500 €, 1000 € = 5000 € au total, un diplôme et de nombreux lots d'une valeur de 1000€

Prix famille de langue d'Oc : 2500 €, 1500 €, 1000 € = 5000 € au total, un diplôme et de nombreux lots d'une valeur de 1000€

Prix collecte auprès des locuteurs : 600 €, 400 €, 200 € = 1200 € au total, un diplôme et de nombreux lots d'une valeur de 1000 €

Prix porteurs de langues : 1500 € en cadeaux et un diplôme

§15. Nom complet du concours. Concours Eurocvision en Gasconha / Concours Eurocvision en Gascogne

§16. Participation. Pour participer au concours, il suffit d'envoyer l'enregistrement de votre œuvre par courriel (ou autre selon le poids du fichier) à eurocvision@orange.fr en précisant vos nom, prénom, nom de la formation, adresse et numéro de téléphone, accompagné de la mention « j'accepte que mon œuvre soit radiodiffusée ».

§17. Acceptation. Les participants acceptent le présent Cadre ainsi que la diffusion audiovisuelle et radiophonique des œuvres proposées au concours.